

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES UES GFI INFORMATIQUE

Clôture des négociations du Protocole d'Accord Préélectoral (PAP)

Bien que la **CFDT** ainsi que d'autres Organisations Syndicales, soient disposées à continuer ces négociations, force est de constater que les négociations du PAP sont clôturées, et cela de la seule volonté de la Direction.

En 2011, la Direction avait signé, avec 5 des 6 Organisations Syndicales présentes, un PAP qui faisait consensus. Aujourd'hui la Direction veut faire passer en force des modalités de vote épurées de toutes les clauses négociées en 2011. Sauf le découpage des établissements, sous la contrainte de la DIRECCTE qui a tranché le différend qui nous a opposé à la Direction en notre faveur.

La **CFDT** interroge la Direction en vain :

Quels sont les motifs qui animent de la Direction ?

Pourquoi la Direction renie-t-elle sa signature de 2011 ?

Pour la **CFDT** c'est le texte de 2011 qui devait être la base de la négociation.

La Direction passe en force et impose ses modalités « dans le cadre du code du travail ».

Appel à candidatures

Vous appréciez les actions de la **CFDT** ?

Vous voulez soutenir ses représentants ?

Vous voulez contribuer aux actions menées par la **CFDT** ?

Le moment est venu de rejoindre nos équipes !

Soutenez la **CFDT** en étant candidat-e sur les listes présentées par la **CFDT**.

Pour être élu-e ou pour soutenir nos actions, et pour que la **CFDT** soit fortement représentée, portez-vous candidat-e sur les listes **CFDT**. Contactez un de nos représentants (Coordonnées en dernière page).

La CFDT recherche des candidats motivés pour ces prochaines élections (CE, DP, DUP).

Un mandat d'élu est **passionnant** et très **formateur**. Vous apprendrez beaucoup sur le droit du travail bien sûr, mais aussi sur les rouages de l'entreprise, le travail en équipe. Vous serez en contact avec des salariés qui ne vivent pas du tout les mêmes situations que vous. C'est très **enrichissant** !

C'est aussi une façon de trouver sa place en agissant pour aider les autres.

Tous vos représentants **CFDT** (coordonnées en dernière page) sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur les différents mandats.

Mandat électif et/ou désignatif : Vous serez formés dès le début du mandat.

Pas de condition, pas de prérequis pour nous rejoindre, seule compte votre **motivation**.

Rejoignez-nous !



TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES

Analyse de la situation

Concernant l'utilisation de la Carte TR électronique, la CFDT a fait l'analyse des diverses situations des salariés. **Les situations sont de 5 ordres :**

- Les salariés qui utilisent la carte et en sont enchantés. Ils ne reviendraient pour rien au monde aux tickets papier. (à priori peu nombreux)
- Les salariés qui utilisent la carte avec un bilan mitigé de son utilisation. Autant de contraintes que d'avantages. Le bilan est neutre. (à priori nombreux)
- Les salariés qui n'ont pas encore utilisé la carte parce qu'ils disposent encore de tickets papiers, ou bien parce qu'ils n'utilisent pas ce mode de paiement quotidiennement. (à priori nombreux)
- Les salariés qui ont tenté plusieurs fois d'utiliser la carte, et ont obtenu des refus, des bugs. Ces salariés s'inquiètent de voir leur solde augmenter sans pouvoir le maîtriser (en centaines d'Euros maintenant). (à priori pas nombreux)
- Les salariés dispensés de carte car leur client actuel dispose d'une cantine ou qui sont en grand déplacement. (à priori pas nombreux)

La CFDT demande des statistiques à EDENRED

La **CFDT** a demandé que EDENRED fournisse des statistiques permettant d'évaluer les populations de ces groupes. Consciente de la difficulté, la **CFDT** se contentera dans un premier temps de cette unique statistique : **Rapport de la somme restant sur les cartes / Total des sommes versées depuis le début. Avec une évolution dans le temps.** Celle-ci devant être déclinée par tranches :

- Nombre de salariés pour qui il reste 10%,
- Nombre de salariés pour qui il reste 20%,
- Nombre de salariés pour qui il reste 30%,
-
- Nombre de salariés pour qui il reste 100%,

Indicateur qui devra être publié mensuellement pendant au moins un an.

Les salariés ne sont pas commissionnés par EDENRED !...

Et pourtant, sur l'intranet de gfi, il est mis à disposition des salariés, un document à remplir permettant de faire affilier les restaurant d'entreprises auprès d'Edenred !

<http://intranet.gfi.fr/intranet/informer/rh/Toutes/restauration.php>

Les salariés n'ont pas envie de mêler les clients aux problèmes internes à GFI.

Les salariés n'ont pas envie de faire (gratuitement) le boulot des commerciaux d'EDENRED.

Les salariés n'ont pas envie de faire engager les clients sur des procédures (et des frais ?) ne concernant que les seuls prestataires gfi.

Et comme il leur reste encore un minimum de sociabilité, ils préfèrent déjeuner avec leurs collègues, plutôt que tous seuls sur un banc face à face avec un sandwich payé avec leur carte « magique ».

Le conseil CFDT

Pour certains salariés, les euros s'accumulent sur leur carte sans pouvoir les dépenser.

La **CFDT** attend des réponses de la direction sur la conversion en papier et le passage des soldes vers 2015. En attendant, voici le conseil de la **CFDT**: « **Tout l'été, au boulot ou en vacances, sur toute la France, gardez en permanence votre carte à portée de main, et présentez-là partout où l'on vend des repas le midi en semaine** »



TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES (suite)

La CFDT interpelle EDENRED et la Direction

La **CFDT** est sollicitée par les salariés sur des questions relatives à l'utilisation de la Carte. Aussi, la **CFDT** demande à la Direction des réponses à ces questions récurrentes :

- Lors d'une demande d'échange des sommes en tickets papier, en novembre, pouvez-vous confirmer que la version papier est bien du millésime suivant ? (Exemple : en novembre 2014, tickets papier 2015).
- Pouvez-vous confirmer que la totalité de la somme disponible au 31 janvier sera basculée sur le millésime suivant ?
- Lorsque la carte contient une somme attribuée sur une année précédente, et une autre somme sur l'année en cours (cas en Décembre et janvier), garantissez-vous que chaque paiement se fait en priorité sur la somme du millésime en cours de clôture ?
- Il a été répondu à des salariés que la procédure d'échange des sommes en tickets papier générerait des frais à la charge des salariés. La CFDT revendique une procédure d'échange des sommes en tickets papier gratuite pour les salariés. La CFDT rappelle que sur chaque ticket à 7,50 €, 3,50 € sont alimentés par le salarié lui-même. Ce serait un comble, voire une arnaque, que le salarié soit redevable de quoi que ce soit sur ce genre d'opération. La CFDT demande une information claire et précise sur les modalités d'échange des sommes en tickets papier.
- La CFDT, très attentive aux questions de sécurité, ne peut accepter que des informations puissent « filer » sans que cela n'émeuve personne(1). La CFDT constate que Gfi n'a pas effectué de contrôle préalable sur la sécurité de l'application avant de s'y abonner. Aussi, la CFDT demande des garanties concernant la sécurité de données.
- Dans les cas de Cartes perdues ou bloquées, les salariés ont rencontré beaucoup de difficultés à trouver un interlocuteur qui réponde efficacement à la problématique. La CFDT demande une information claire et précise sur les procédures à suivre.
- Quelle est la procédure pour désactiver le paiement sans contact (ce type de paiement devant obtenir l'accord préalable du bénéficiaire, ce qui n'a pas été le cas) ?
- Gfi a réalisé des économies en supprimant la gestion et l'envoi des tickets-restaurant papier. Quel est le montant de ces économies ? Comment gfi compte-t-elle utiliser ces économies ? Comment les salariés y seront-ils associés ?

(1) : Des salariés ont réussi à accéder au compte d'autres affiliés EDENRED, sans passer par l'application pour android. Ce n'est donc pas l'application qui est en cause, mais les bases de données EDENRED et l'applicatif web associé qui sont défectueux.

Pour la Direction : « Tout va bien ! »

La Direction veut nous convaincre que tout va très bien avec cette Carte TR électronique, cependant la seule statistique qu'elle nous présente est :

« 100% des transactions bien abouties ont été tentées ! »

MIGRATIONS DE CONTRATS DE TRAVAIL



Des migrations de contrats de travail entre les entreprises **Gfi Informatique** (branches IS et Production) vers **Gfi I&P** sont proposées aux salariés

Le salarié est libre d'accepter ou de refuser.

Un refus de transfert ne peut pas être un motif de sanction.

La **CFDT** a recensé ces différences :

- **Travail de nuit /** Suite à l'accord sur le travail atypique récemment signé :
 - le salarié de **Gfi Informatique** est considéré en travail de nuit exceptionnel et est rémunéré à **150%** du salaire sur ces heures de nuit,
 - le salarié de **Gfi IP** est considéré en travail de nuit habituel et est rémunéré à **125%** du salaire sur ces heures de nuit.
- **Dotation CE /** Elle est calculée sur la base de la masse salariale :
 - 0,9% de la masse salariale pour Gfi Informatique,
 - 0,7% pour Gfi IP.
- **Agence de rattachement /** Si l'agence de rattachement change, les frais de déplacement (transports en commun ou indemnités kilométriques) peuvent être impactés.
- **Les IRP** (Instances Représentatives du Personnel) / ne sont pas les mêmes.
 - Plusieurs établissements pour Gfi Informatique, avec des CE (Comités d'Etablissements) et des Représentants du Personnel de proximité,
 - Un seul CE national pour Gfi IP.

INVITER LES SALARIÉS A NE PAS PASSER PAR LES DP EST UN DÉLIT D'ENTRAVE !

Un employeur qui invite les salariés à déposer directement leurs réclamations à la direction plutôt que de passer par les délégués du personnel, commet une entrave au fonctionnement régulier de cette instance.

Dans cette affaire, un employeur a, au sujet du renouvellement des bleus de travail, déclaré qu'il trouve dommage que les salariés "qu'il côtoie tous les jours", ne présentent pas directement leurs demandes à la direction, sans passer par les délégués du personnel avec lesquels il entretenait des relations houleuses.

Les représentants du personnel ont donc agi sur le fondement de l'entrave au fonctionnement régulier de leur instance.

La **Cour d'appel** condamne l'employeur au paiement d'une amende de 3.000 euros au titre du délit d'entrave et l'entreprise à une amende de 5.000 euros.

La **Cour de cassation** confirme la solution rendue par les juges d'appel. En incitant les salariés à ne pas déposer leurs réclamations auprès des délégués du personnel, l'employeur s'est rendu coupable d'un délit d'entrave au fonctionnement régulier de l'instance.

Ce qu'il faut retenir : lorsque l'employeur incite, directement ou indirectement, les salariés de son entreprise à ne pas passer par les délégués du personnel pour faire part de leurs réclamations, il empêche les représentants du personnel d'exercer leurs missions.

Cette attitude constitue un délit d'entrave pour lequel le dirigeant (personne physique) et l'entreprise (personne morale) peuvent être condamnés.



LE DIALOGUE SOCIAL PAYE À LA CONFÉRENCE SOCIALE

PUBLIÉ LE 08/07/2014 À 19H23 par Aurélie Seigne

Objectif de 100 000 garanties jeunes, mesures pour les seniors et les chômeurs de longue durée, rappel de l'exigence au patronat que le pacte de responsabilité soit au service de l'emploi... les annonces du Premier ministre, Manuel Valls, ont confirmé que la CFDT avait bien fait de jouer le jeu du dialogue social.

Laurent Berger : «*La CFDT a eu raison d'être présente à la conférence sociale*». Si certains doutaient du penchant de Manuel Valls pour le dialogue social, ils en sont pour leur frais à l'issue de la troisième conférence sociale. «*La conférence sociale est un accélérateur de dialogue social, utile aux Français, aux salariés, aux entreprises, à l'intérêt général et au pays*», a déclaré le Premier ministre dans son discours de clôture, qu'il a placé sous le signe du rassemblement et articulé autour de trois priorités : l'emploi, la croissance et... le dialogue social. Il n'a pas tourné le dos aux quatre organisations syndicales absentes. Il a estimé que leur absence était «*un geste ponctuel*» qui ne préemptait en rien «*toute négociation, tout échange avec l'État*». Il a surtout envoyé un message clair aux participants : «*Il est temps de sortir des postures et par votre présence, vous avez montré que vous aviez à cœur de faire vivre l'intérêt général.*»

Objectif 100 000 garanties jeunes

Le Premier ministre a surtout donné des gages, confirmant les [déclarations du président de la République dans son allocution d'ouverture](#) et allant plus loin sur nombre de points – à la satisfaction de la CFDT. Parmi un arsenal de mesures pour favoriser l'emploi des jeunes, il a ainsi donné suite à la revendication de la CFDT de booster le dispositif garantie jeunes – avec l'objectif de 50 000 en 2015 et 100 000 à l'horizon 2017. «*Une avancée importante*», a salué Laurent Berger. Un plan pour l'emploi des seniors et de lutte contre le chômage de longue durée sera également mis en œuvre, les partenaires sociaux étant invités à ouvrir une négociation sur les demandeurs d'emploi de longue durée. Il a confirmé la tenue en septembre d'une «*réunion à haut niveau pour lever tous les blocages structurels*» au développement de l'apprentissage – avec l'objectif de 500 000 apprentis en 2017.

En matière de croissance, Manuel Valls a plaidé pour «*une initiative de croissance au niveau européen*», faisant allusion au [plan d'investissement européen porté par la Confédération européenne des syndicats](#), tout en confirmant le souhait de lutter plus efficacement contre le dumping fiscal et social. En septembre, des Assises de l'investissement devront trouver les moyens d'orienter l'épargne vers l'économie réelle. Une délibération sur l'épargne salariale se déroulera dans cet objectif et le Premier ministre a ouvert la porte à une modulation du forfait social favorisant l'investissement responsable ou les fonds d'actionnariat salarié.

Observatoire des aides et mobilisation des branches

«*Le dialogue social, c'est aussi pour le public*», ne cesse de clamer la CFDT. Le Premier ministre a annoncé la création d'un «*cadre permanent de dialogue social*» qui traitera des évolutions du service public, en lien avec les réformes territoriales et de l'État, et de leurs conséquences pour les agents.

Il a surtout rappelé que l'État ayant tenu ses engagements sur [le pacte de responsabilité](#), les branches devaient désormais se mobiliser à la hauteur de «*l'effort sans précédent consenti par la Nation pour relancer la croissance et l'emploi*». Un suivi branche par branche sera assuré par le ministère du Travail tandis que l'observatoire des aides aux entreprises – [réclamé dès début janvier 2014 par plusieurs organisations syndicales](#) – est mis en place.

Le dialogue social, facteur de progrès

Dernier point, Manuel Valls a confirmé que la modernisation du dialogue social – au sujet de laquelle une négociation est attendue à l'automne – suppose, outre une rénovation des branches, que «*chaque salarié ait droit à une forme de représentation collective*», comme le réclame la CFDT de longue date.

«*Autant d'avancées qui montrent qu'il fallait être autour de la table de cette conférence sociale*», a jugé Laurent Berger, saluant nombre d'«*annonces positives pour ceux qui subissent le plus durement la crise*». Et le secrétaire général de la CFDT de conclure : «*Ces avancées devront être concrétisées et rien n'est jamais gagné d'avance. Mais nous avons des pistes pour progresser.*»

aseigne@cfdt.fr



ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION

DÉMOCRATIE

SOLIDARITÉ

AUTONOMIE

RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie


Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdtest@hotmail.com
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
		GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com
GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr		
Hors UES	COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infofen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.